

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
des délibérations du 23 septembre 2026
DEL-2026-101**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 41
* de Représentés : 4
* de Votants : 45 Pour : 45 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Stella PIERI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Paul SCHIAPPA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Maguy HOUTOULOU, M. Jean-Noël LUCIANI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, M. Michel CERVETTI, M. Philippe CHERICI, M. Balthazar FEDERICI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Ange Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Patricia SOULLARD, Mme Sylvie SOULLARD.

OBJET : FINANCES : Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2026.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25 septembre 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 septembre 2026. L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président rappelle que le Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), institué en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes et intercommunalités pour la reverser à des communes et intercommunalités moins favorisées.

Comme chaque année, les services préfectoraux notifient les fiches d'information relatives :

- L'une à la répartition dite de « droit commun »

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

- L'autre aux différentes données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires entre la communauté et ses communes membres.

Pour 2026, l'ensemble intercommunal de la Castagniccia-Casinca bénéficiera d'un montant qui s'élève à **436 070 €**

Le Président précise ensuite que trois modes de répartition de cette somme entre la communauté de communes et ses communes membres sont possibles :

- **Conserver la répartition de droit commun.** Dans ce cas aucune délibération n'est nécessaire.

La répartition de droit de ce versement s'effectue :

- Entre la communauté de communes et ses communes membres
- Puis pour le solde **entre les communes.**

Dans ce cas la somme de **436 070 €** se ventile de la manière suivante :

- part reversée à la Communauté de communes = **187 982 €**
- part reversée aux communes membres = **248 088 €**

- **Opter pour une répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés** dans un délai de 2 mois à compter de la notification préfectorale.

Cette répartition se fait en 2 temps :

- D'abord, librement, entre la communauté et les communes membres sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30% du montant de droit commun.
- Ensuite entre les communes en fonction de 3 critères minimum qui sont la population, l'écart entre le revenu par habitant des communes et le revenu moyen par habitant de la communauté et le potentiel fiscal ou financier moyen par habitant des communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de la communauté auxquels peuvent s'ajouter d'autres critères de ressources ou de charges choisis par le conseil communautaire. Toutefois, ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun ni de minorer de plus de 30%, l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

Dans ce cas, le président propose de répartir la somme de **436 070 €** de la manière suivante :

- part reversée à la communauté de communes (+30% max) = **244 377 €**
- part reversée aux commune membres = **191 693 €**

- **Opter pour une répartition dérogatoire « libre » :** Pour cela le conseil communautaire doit :

- Soit délibérer à l'unanimité dans un délai de 2 mois suivant la notification du reversement,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

- Soit délibérer à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de 2 mois suivant la délibération de la communauté. A défaut de délibération, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Après avoir détaillé les montants attribués à la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca et à chaque commune membre dans le cadre de la répartition dite de droit commun, **Monsieur le Président propose d'opter pour une répartition dérogatoire « libre ».**

VU la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 modifiée par la loi de finances pour 2016, instaurant un fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC),

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment celles des articles L 2336-3 et L 2336-5,

VU le courrier en date du 28 juillet 2026, notifié le 03 août 2026, du Bureau des finances locales, de la répartition du FPIC,

Le Conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

DECIDE

- **DE RETENIR, à l'unanimité, la répartition dérogatoire « libre ».**
- **DIT** que la part de la Communauté de communes sera de **378 050.00 €** ; que la part des communes sera de **58 020.00 €**.
- **DIT** que le montant alloué à chaque commune sera comme suit :

	FPIC 2025				
	Montant reversé de droit commun	% reversé à la commune	Montant reversé à la commune	% reversé à la 4C	Montant reversé à la 4C
Campana	582,00 €	60,00%	349,00 €	40,00%	233,00 €
Campile	4 727,00 €	60,00%	2 836,00 €	40,00%	1 891,00 €
Carcheto-Brustico	1 233,00 €	60,00%	740,00 €	40,00%	493,00 €
Carpineto	789,00 €	60,00%	473,00 €	40,00%	316,00 €
Casabianca	2 619,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	2 619,00 €
Casalta	1 026,00 €	60,00%	616,00 €	40,00%	410,00 €
Castellare di casinca	17 920,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	17 920,00 €
Croce	2 199,00 €	60,00%	1 319,00 €	40,00%	880,00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**
Département de la Haute-Corse

Crocicchia	1 559,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	1 559,00 €
Ficaja	1 436,00 €	60,00%	862,00 €	40,00%	574,00 €
Giocatojo	695,00 €	60,00%	417,00 €	40,00%	278,00 €
Loreto di Casinca	4 156,00 €	50,00%	2 078,00 €	50,00%	2 078,00 €
Monacia d'Orezza	639,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	639,00 €
Nocario	2 017,00 €	60,00%	1 210,00 €	40,00%	807,00 €
Ortiporio	3 547,00 €	60,00%	2 128,00 €	40,00%	1 419,00 €
Parata	326,00 €	60,00%	196,00 €	40,00%	130,00 €
Penta Acquatella	759,00 €	60,00%	455,00 €	40,00%	304,00 €
Penta di Casinca	48 183,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	48 183,00 €
Piano	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
Piazzole	874,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	874,00 €
Piedicroce	2 119,00 €	60,00%	1 271,00 €	40,00%	848,00 €
Piedipartino	228,00 €	60,00%	137,00 €	40,00%	91,00 €
Pie-d'Orezza	1 316,00 €	60,00%	790,00 €	40,00%	526,00 €
Poggio Marinaccio	600,00 €	60,00%	360,00 €	40,00%	240,00 €
Polveroso	760,00 €	60,00%	456,00 €	40,00%	304,00 €
Porri	914,00 €	60,00%	548,00 €	40,00%	366,00 €
La Porta	3 297,00 €	60,00%	1 978,00 €	40,00%	1 319,00 €
Prunelli di Casacconi	2 648,00 €	60,00%	1 589,00 €	40,00%	1 059,00 €
Pruno	3 873,00 €	60,00%	2 324,00 €	40,00%	1 549,00 €
Quercitello	1 201,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	1 201,00 €
Rapaggio	0 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0 €
Scata	950,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	950,00 €
Silvareccio	2 155,00 €	60,00%	1 293,00 €	40,00%	862,00 €
Sorbo Ocagnano	22 045,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	22 045,00 €
Stazzona	856,00 €	60,00%	514,00 €	40,00%	342,00 €
San Damiano	1 180,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	1 180,00 €
San Gavino d'Ampugnani	2 572,00 €	60,00%	1 543,00 €	40,00%	1 029,00 €
Valle d'Orezza	485,00 €	100,00%	485,00 €	0,00%	0,00 €
Venzolasca	42 474,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	42 474,00 €
Verdese	1 122,00 €	60,00%	673,00 €	40,00%	449,00 €
Vescovato	52 679,00 €	40,00%	21 072,00 €	60,00%	31 607,00 €
Volpajola	9 308,00 €	100,00%	9 308,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL :	248 068,00 €		58 020,00 €		190 048,00 €
				Total FPIC 2026	378 050,00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président



Antoine POLI